



### **La motion :**

Les soussignés demandent que la Municipalité mène une réflexion approfondie sur la problématique du parking intérieur et extérieur à Féchy-Dessus, comprenant un règlement de stationnement, ceci afin de permettre aux habitants de Féchy-Dessus de se parquer dans de bonnes conditions, ainsi que d'apporter aux vignerons des places en suffisance pour leurs besoins professionnels

### **Demandes :**

1. Un règlement de stationnement
2. Que les habitants puissent se parquer dans de bonnes conditions
3. Que les vignerons aient des places en suffisance pour leurs clients

### **Réponse :**

1. Règlement :  
« Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et aux ayants droit sur la voie publique de la commune de Féchy »  
Ce règlement est en vigueur depuis 2013 et s'adapte sur tout le territoire communal

2.& 3.

Quels sont les besoins :

- Des places proches de chez soi pour déplacer des charges lourdes (commissions, sapin de Noël, clients vignerons, etc...)
- Des places en suffisance à 150-200 mètres de chez soi

L'étude menée au cours de l'été passé a montré un besoin de 29 places et qu'il y avait 8 places publiques de plus que les besoins.

A ces 8 places s'ajoutent 6 places supplémentaires actuellement en cours de mise en place à « Creux-de-Chaux »

Les places publiques se décomposent en :

- 9 places dans le village, zone A
- 20 places dans l'abri, zone B
- 14 places en Creux-de-Chaux, zone C

### **Proposition :**

Toutes les places sont mises à disposition avec des temps de stationnement différents, ceci impliquant la suppression des locations dans l'abri.

En détail :

- zone A : 2 heures maximum de 7h à 19h. Libre de 19h à 7h
- zone B : 4 heures maximum de 7h à 19h. Libre de 19h à 7h
- zone C : 8 heures maximum de 7h à 19h. Libre de 19h à 7h

Macaron uniquement à Creux-de-Chaux, zone C